

Commune :  
SAINT-CYR-EN-VAL (272)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1268 S  
Document vérifié et numéroté le 24/08/2022  
APTGC\_ORLEANS  
Par BEL Pascal  
GÉOMÈTRE PRINCIPAL  
Signé

Pôle Topographique de Gestion Cadastrale  
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER  
CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY

45042 ORLEANS CEDEX 1  
Téléphone : 02-38-24-45-79

ptgc.450.orleans@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 045-214502726-20230609-48\_23-DE

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 24/08/2022  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par T. BLANC (2)

Réf. :  
Le 07/07/2022

